

UN DÉBAT PUBLIC AMONT POUR

Le projet de mise en service par EDF d'un troisième groupe de production d'électricité à Flamanville, prévu pour 2012, conduirait à porter à environ 4 200 MW la puissance du site, actuellement de 2 600 MW.



Cet accroissement de la capacité de production du Nord Cotentin ne peut se faire sans développer le réseau de transport d'électricité. Plus précisément, les études réalisées par RTE montrent que, pour garantir en permanence la sûreté de fonctionnement du système électrique français lors de la mise en service du groupe de production Flamanville 3, il est nécessaire de construire une nouvelle ligne électrique à 400 000 volts.

Ces deux projets importants, intitulés respectivement « Flamanville 3 - réacteur de type EPR » et « projet de ligne à très haute tension Cotentin - Maine », feront l'objet de deux débats publics distincts mais coordonnés.

Pourquoi un débat public sur le projet de ligne électrique Cotentin - Maine ?

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité indique que la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) « est saisie de tous les projets d'aménagement ou d'équipement qui, par leur nature, leurs caractéristiques techniques ou leur coût prévisionnel, tel qu'il peut être évalué lors de la phase d'élaboration, répondent à des critères ou excèdent des seuils fixés par décret en Conseil d'État ». En l'espèce, le décret du 22 octobre 2002 prévoit que les lignes électriques de tension supérieure ou égale à 400 000 volts et d'une longueur supérieure à 10 km font l'objet d'une saisine obligatoire de la CNDP par le maître d'ouvrage, en l'occurrence RTE.

Le projet Cotentin - Maine consiste en la construction d'une ligne électrique à 400 000 volts, d'une longueur d'environ 150 km.

Les objectifs et caractéristiques de ce projet ont donc conduit RTE à faire parvenir

à la CNDP, le 1^{er} février 2005, un dossier dit « de saisine », pour lui permettre de se prononcer sur l'opportunité d'organiser un débat public.

La CNDP a examiné ce dossier lors de sa réunion du 2 mars 2005 et a décidé d'organiser un débat public sur le projet Cotentin - Maine, considérant que « l'objectif assigné à ce projet d'ouvrage selon le dossier de saisine (maintien de la sûreté de fonctionnement du

« Un projet de ligne électrique de plus de 400 000 volts et de plus de 10 km doit faire l'objet d'une saisine de la CNDP »

système électrique français lors de la mise en service du troisième groupe de production de la centrale de Flamanville) lui donne un caractère d'intérêt national. »

La Commission Nationale du Débat Public a confié l'animation du débat public sur la ligne Cotentin - Maine à une Commission Particulière du Débat Public (CPDP), présidée par Monsieur Jean-Pierre Giblin. Basée à Saint-Lô (Manche), elle fixe le calendrier du débat public, qui se déroule sous forme de réunions ouvertes à tous.

FLAMANVILLE 3 ET COTENTIN - MAINE : DEUX DÉBATS DISTINCTS MAIS COORDONNÉS

Les projets de troisième groupe de production d'électricité à la centrale de Flamanville et de création d'une ligne électrique à 400 000 volts ont chacun fait l'objet d'une saisine de la CNDP. Ces deux projets sont fonctionnellement liés puisque le nouvel apport de production dans le Nord Cotentin est à l'origine du renforcement du réseau de transport d'électricité. En revanche, **il s'agit de deux projets distincts, qui répondent chacun à des objectifs spécifiques.** En outre, les infrastructures associées à leur réalisation ont vocation à être situées sur des aires géographiques distinctes. Enfin, leurs caractéristiques techniques propres induisent des impacts de nature différente et leurs enjeux socio-économiques ne sont pas les mêmes. **C'est pourquoi la CNDP a décidé d'organiser deux débats publics** – et non un seul débat commun aux deux projets – et d'assurer la cohérence entre ces deux débats « en leur donnant le moment venu un calendrier commun et en coordonnant leur organisation de façon à ce que la discussion sur l'opportunité des deux projets s'éclaire mutuellement ».